



## Conseil Municipal du 28 mars 2019 PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	10	5	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 13 mars 2019 se sont réunis à la Mairie de Mens, le 28 mars à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. COQUET Bernard, Maire de Mens.

Etaient présents COQUET Bernard, BARBE Anne-Marie, CALVAT Marcel, MENVIELLE Véronique, GIOVANETTI Rosa-Maria, CHABERT Jean-Paul, CHEVALIER Bernard, DUSSERT Daniel, GOUTEL Jean Louis, DIDIER Claude

Excusés : DANGLES Gérard pouvoir remis à Marcel CALVAT, SAUZE Carole pouvoir remis à Bernard COQUET, JOSSERAND Laurianne pouvoir remis à Bernard CHEVALIER, REICHMUTH Sophie pouvoir remis à Rosemarie GIOVANETTI, CHEVALLY Gérard pouvoir remis à Claude DIDIER,

Absents ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Madame Anne Marie BARBE est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 18H45 et annonce l'ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal du 28 février 2019;
2. Présentation Mixage
3. Convention de mise à disposition d'un maître-nageur par la commune de Susville
4. Recrutement d'agents contractuels de remplacement en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 (ajout à l'ordre du jour)
5. Approbation des comptes de gestion 2018: M14 et M49 ;
6. Approbation des comptes administratifs 2018 : M14 et M49 ;
7. Affectation des résultats M14 et M49
8. Budgets primitifs 2019 : M14 et M49 ;
9. Vote des impôts locaux
10. Questions diverses (ajout à l'ordre du jour)

### Approbation du PV du 28/02/2019

Le procès-verbal du 28 février 2019 est approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions.

### Présentation et échanges Mixage

Isabelle ANDRE, Marie DONNAT, élues référentes, et Béatrice PERDRIX, Directrices présente au Conseil Municipal l'évolution de Mixage crée il y a 10 ans en tant que Maison de l'enfance et de la jeunesse et qui est devenue depuis 2 ans, un espace de vie sociale (EVS) dans le cadre d'un conventionnement avec la Caisse d'Allocation familiale et d'un conventionnement avec le Département. Un EVS est une petite structure de proximité, construite sur le modèle du centre social mais sous une forme moins complexe et moins contraignante. Un EVS peut par exemple proposer un accueil, une information pour les habitants ; des sorties découvertes, des vacances solidaires, de l'accueil de loisirs ; des services (accompagnement scolaire, accueil d'enfant, ...) ; des activités sportives ; des ateliers divers ; des bourses, des prêts de matériels ; des événements, fêtes de voisinage...Il accompagne notamment des actions locales en fonction des besoins de proximité des habitants avec un panel d'activités et d'initiatives tels que le café couture, café bricole et repas partagé du lundi, l'atelier de français, le « Noël improbable » mis en place par les habitants, la fête des habitants d'ici et d'ailleurs, les sorties découvertes etc.. Mixage accueille également toute l'année des permanences : avocat et architecte conseil, centre de planification ... Mixage héberge également 37 associations avec la mise à disposition de salles pour la tenue des activités et ou réunion. Les associations hébergées ont la gratuité des locaux mais s'engagent à se réunir 3 fois par ans pour un point sur la vie commune dans l'équipement. Elles s'engagent également à donner un temps de leur compétence en direction de la collectivité ; par exemple, le

yoga peut donner un temps à la halte-garderie ... Cela fonctionne très bien et les permanents veillent au respect de cette règle.

Le partenariat avec les communes est particulièrement important notamment pour aiguiller et orienter les habitants vers Mixages en fonction des demandes des habitants. C'est un outil également complémentaire aux actions conduites par le Département notamment le traitement des dossiers individuels en aide sociale, l'aide à l'enfance, la Maison de Services au Public (MSAP). Il faut noter que Mixage vient d'être inscrit comme participant à une réflexion « territoire zéro chômeur ».

Mixages fonctionne avec une équipe de 3,8 équivalent temps plein. Son champ d'action s'est fortement développé. La maîtrise des dépenses repose sur la mutualisation des personnes, des équipements ou d'autres moyens avec d'autres services de la Communauté de communes ou des Communes ... Sa vocation est de permettre à des personnes qui ne se seraient pas rencontrées spontanément d'agir ensemble.

Béatrice PERDRIX rappelle que l'inauguration aura lieu dimanche 30 juin pendant la fête des habitants. Les élus seront bien évidemment invités.

Marcel CALVAT et l'ensemble des élus font part de leur intérêt pour la structure, les actions qu'elle conduit. Ils relèvent en particulier l'augmentation forte des missions et des actions qui s'accompagne dans le même temps d'une maîtrise des coûts et du nombre de permanents.

#### **Convention de mise à disposition d'un maître-nageur par la commune de Susville**

Marcel Calvat indique que, comme les années précédentes, il convient de solliciter la Commune de Susville pour obtenir la mise à disposition de Monsieur Vincent Melmoux du 1er au 30 juin 2019 et le cas échéant selon les besoins du 1<sup>er</sup> au 13 septembre. La Commune de Susville facturera à la Commune de Mens la totalité du remboursement de la rémunération et des charges sociales et autres de M. Melmoux, correspondant à la fraction de travail qu'il aura effectué pendant sa mise à disposition à la collectivité de Mens.

Marcel Calvat tient à remercier Vincent Melmoux qui coordonne l'organisation du fonctionnement de la piscine avec les Maîtres-nageurs et qui s'investit fortement à nos côtés notamment pour l'accompagnement scolaire, le savoir nager ...

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à disposition de M. Vincent MELMOUX par la Commune de Susville à la Commune de Mens du 1er au 30 juin 2019 et le cas échéant selon les besoins du 1er au 13 septembre – avec facturation des rémunérations, des charges sociales et autres de M. Melmoux, correspondant à la fraction de travail qu'il aura effectué pendant sa mise à disposition à la collectivité de Mens.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de mise à disposition,

#### **DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)**

Le Maire indique que nous sommes informés de l'arrêt maladie d'un fonctionnaire jusqu'au 28 avril 2019. Compte tenu de la durée de cette absence, il convient de mettre en place son remplacement par un agent contractuel. Le Maire informe également le Conseil municipal qu'une fonctionnaire titulaire va quitter la commune pour mutation dans une autre commune. L'organisation de son remplacement est en cours pour assurer la continuité de service avec notamment une déclaration de vacance de poste.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;

- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Après avoir entendu l'exposé des motifs par le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. Le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

#### Approbation du compte de gestion 2018: budget général M14

Le Maire et l'Elu délégué aux finances rappellent que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, et après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion budget général M14 du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Approbation du compte administratif 2018: budget général M14

Sous la Présidence de Monsieur Marcel CALVAT, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses 2018	1 304 530.39 €
Recettes 2018	1 618 940.25 €
Excédent de clôture :	314 409.86 €
Report de 2017	325 572.84 €
<b>Solde section</b>	<b>639 982.70 €</b>
<b>Investissement</b>	
Dépenses 2018	1 640 863.08 €
Recettes 2018	2 416 488.91 €
Restes à réaliser dépenses	1 232 101.30 €
Restes à réaliser recettes	630 520.00 €
Report de 2017	33 677.84 €
<b>Solde section :</b>	<b>207 722.37 € après financement des restes à réaliser</b>

Claude Didier, en son nom et celui de Sophie Reichmuth et Gérard Chevally indique que les notes de présentations fournies avec les projets de délibération sont de qualité. Il demande pourquoi les montants

perçus au titre de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sont supérieurs au prévisionnel.

Jean Paul Chabert rappelle que l'ensemble des recettes est estimé de façon prudente et que par ailleurs les modalités de compensation de l'abattement de taxe foncière 2018 n'étaient pas connues lors de l'établissement de la décision modificative 2018.

Claude Didier demande à quoi correspondent les annulations de recettes en investissement.

Jean Paul Chabert rappelle qu'il s'agit du transfert au budget de l'eau des coûts liés aux réseaux d'eau et assainissement pour le chantier de la place du Vercors. Ce transfert a été voté par le Conseil Municipal du 22 novembre 2018 et est mentionné en page 4 de la note de présentation accompagnant les projets de délibération

Claude Didier demande quelle est la part du capital remboursé correspondant aux emprunts moyens terme et aux emprunts court terme. Il demande si les ratios présentés en séance peuvent être communiqués.

Jean Paul Chabert indique que le montant des remboursements en capital au titre de l'emprunt relais est de 596 507 € ; les remboursements sont intervenus au fur et à mesure de l'encaissement des subventions et des remboursements de TVA. Il reste 103 493 € à rembourser sur l'emprunt relais correspondant à des restes à rembourser sur la TVA. Le montant des remboursements d'emprunts moyen terme s'élève à 72 557 € en 2018.

#### RATIOS BUDGET GENERAL M14

- Endettement

Encours de la dette à MLT / excédent brut d'exploitation = 948 / 340 = 2,79 en 2016 et 5,30 en 2017

Zone verte < à 6 ans – médiane 7 à 11 ans – zone rouge > à 11 ans

Annuité d'emprunt en capital/recettes réelles de fonctionnement = 83 / 1439 = 5,76%

Ratio < 20%

- Surendettement

Encours de la dette à MLT / recettes réelles de fonctionnement = 948 / 1439 = 0,66 ; 0,41 en 2016 ; 0,42 en 2017

Alerte si ration > à 1,21 pendant 2 années consécutives

- Rigidité des charges structurelles

Frais de personnel + annuité en capital / recettes réelles de fonctionnement = 561 / 1439 = 0,38 ; 0,41 en 2016 ; 0,42 en 2017

Autofinancement et dépendance financière = 69,80% dont

Impôts locaux / recettes réelles de fonctionnement = 705 / 1439 = 48,9% (seuil entre 40% et 60%)

DGF / recettes réelles de fonctionnement = 301 / 1439 = 20,90% (seuil 30%)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean Paul CHABERT, délégué aux finances, après en avoir délibéré et hors de la présence de M. COQUET Maire, le Conseil municipal, approuve le compte administratif 2018 par 13 voix pour.

*Le pouvoir remis par Carole SAUZE au Maire n'est pas pris en compte dans le calcul des voix pour cette délibération.*

#### Affectation du résultat 2018 – budget général M14

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 639 982.70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice (excédent)	314 409.86 €
b. dont Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	325 572.84 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	639 982.70 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	809 303.67 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-601 581.30 €
Besoin de financement = e. + f.	-127 164.09 € (*)
(*) correspondant à 0 besoin de financement pour le budget général et -127 164,09 € correspondant à l'agrégation du besoin de financement de la section investissement du budget de l'eau	

AFFECTATION (2) = d. 639 982.70 €

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b = 0,00€

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement	520 000.00 €
(au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	
3) Report en exploitation R 002	119 982.70 €

#### Approbation du budget primitif 2019 : budget général M14

Jean Paul Chabert présente le projet de BP 2019 pour le budget général soumis au vote du Conseil Municipal S'agissant des charges de personnels, Claude Didier demande si l'impact du RIFSEEP est inclus. Jean Paul Chabert répond qu'une enveloppe RIFSEEP est bien inscrite au budget.

Le Maire précise que les charges de personnel sont stables malgré les revalorisations prévues par la grille de la fonction publique territoriale. Cette stabilité est liée à un effort très significatif de rationalisation du travail et à la mise en place d'une polyvalence au sein des équipes. Elle repose également sur l'implication forte du personnel. Le Maire indique également que la charge de travail administratif a été significativement augmentée par la gestion des titres sécurisés (cartes d'identités et passeports) du fait de l'installation d'un DR. De nombreuses personnes se rendent en mairie pour faire établir ces titres même depuis le Nord Isère. En contrepartie, l'indemnité de l'Etat est passée d'environ 6.000 à environ 9.000 € par an.

Claude Didier indique que la réduction de la masse salariale conduite par la commune est appréciée et que c'est un facteur important de maîtrise des dépenses. Il constate que le budget aux associations est stable. Sophie Reichmuth, Gérard Chevally et lui-même sont conscients des efforts faits en terme d'aides logistiques et autres mais ils indiquent que chaque année, il y a un écart de 2000 € à 3 000 € avec les demandes. Ils précisent que l'augmentation de ce poste serait un encouragement aux associations.

Le Maire indique que l'analyse des subventions versées depuis 2012 montre que le réalisé a toujours été en deçà des prévisions inscrite au budget hormis en 2016 versé 13600 € inscrit au BP 13.300 €

Jean Paul Chabert rappelle qu'il y a aussi les prêts de salles gratuites et les remboursements de locations auprès du collège. Marcel Calvat indique que l'examen des demandes est en cours conjointement avec la CDCT. Le montant des demandes n'est pas très différent des sommes inscrites au budget. Il est important, aussi, que les associations soient en mesure de trouver des recettes par elles même. Le Maire rappelle que le non-respect des délais de dépôt des dossiers de demande de subvention rend la prévision moins facile. Marcel Calvat indique que la Mairie comprend les difficultés de disponibilité des représentants des associations et que même les dossiers reçus en retard sont examinés

En termes de dépenses d'investissement, Claude Didier demande si l'enveloppe pour préemption figure bien au budget 2019. Le Maire répond que l'enveloppe de 60.000 € est bien inscrite (confère page 5 de la note de présentation). Le projet, également inscrit au BP 2019, concernant le réaménagement du silo de la dauphinoise en entrée de Mens avance. Le permis de démolir et le permis de construction du nouveau silo sur un autre terrain ont été acceptés. Jean Louis Goutel indique que la Dauphinoise souhaite réaliser la campagne de collecte 2019 avec le nouvel équipement.

Claude Didier indique que Sophie Reichmuth, Gérard Chevally et lui-même ont décidé de s'abstenir et non de voter contre le budget du fait des points positifs inscrits liés à la prise en compte des restes à réaliser, l'inscription d'une enveloppe préemption et l'inscription du projet maison de santé. Ils ne sont pas en accord sur le budget s'agissant des subventions aux associations et des surcoûts liés aux pavés et aux dalles pour les travaux du centre Bourg. Au-delà de la question esthétique, c'est l'affectation des ressources à ce type de dépenses en regard du contexte financier de Mens. Claude Didier précise qu'ils ont bien accueillis le projet de la Place du Vercors car il est important de valoriser l'entrée de la ville. Il rapporte que Gérard Chevally s'inquiète de la hausse de la dette.

S'agissant des travaux de requalification du centre Bourg, le Maire rappelle que le projet a été présenté et examiné par le groupe de travail, un ordre de priorités par secteur a été établi : 1 entrée de mens – 2 le centre 3 retravailler sur les extérieurs. Ces décisions sont mises en œuvre conformément au projet global. S'agissant des travaux de requalification engagés pour les rues du Temple, rue saint Giraud, rue du Bourg et place de la Halle (820 355,88 € HT), la part des revêtements dallés pavés et béton sablé représente 41% du coût total, l'enfouissement des réseaux secs 12%, le renouvellement des réseaux d'eau potable et la mise en séparatif des réseaux eau usées eau pluviale 47%. Ces revêtements sont posés pour durer et correspondent aux qualités exigées d'un site patrimonial remarquable. Les subventions obtenues pour les travaux de surface dépassent 50% des coûts. Les restes à charge n'amputent pas les capacités d'investissement. Le recours à l'emprunt est raisonnable, il a été réalisé dans des conditions financières très favorables en matière de taux d'intérêt. L'endettement augmente du fait des investissements. La situation financière de la commune est bonne. 2019 est une année de pointe. L'extinction progressive des emprunts interviendra dès 2020. Les annuités d'emprunts passent de 81.000 € en 2018 à 69.000 € en 2021 et 33.000 € en 2026. Ces baisses permettent de renouveler une politique d'investissement ambitieuse pour l'avenir.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean Paul CHABERT, délégué aux finances et après en avoir délibéré

Vu la réunion du Conseil municipal du 14 février 2019

Vu le projet de budget primitif 2019 budget général M14

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions approuve le budget primitif 2019 M14 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Budget général M14	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement (*)	1 451 898.70	1 331 916.00
	<i>Dont 258 636,70 virés à la section d'investissement</i>	
<i>Résultat reporté des exercices précédents</i>		119 982,70
Section d'investissement		
Crédits votés au titre du présent budget	1 005 097.00	1 395 956.70
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 232 101.30	630 520.00

Dont le détail par chapitres des sections exploitation et investissement figurent dans les pages suivantes :

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	432 487,00	0,00	439 540,00	439 540,00	439 540,00
012	Charges de personnel	465 574,00	0,00	471 887,00	471 887,00	471 887,00
014	Atténuations de produits	154 523,00	0,00	140 503,00	140 503,00	140 503,00
65	Autres charges gestion courante	115 024,00	0,00	115 910,00	115 910,00	115 910,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 167 608,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 167 840,00</b>	<b>1 167 840,00</b>	<b>1 167 840,00</b>
66	Charges financières	19 688,00	0,00	22 922,00	22 922,00	22 922,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 189 796,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 193 262,00</b>	<b>1 193 262,00</b>	<b>1 193 262,00</b>
023	Virement à la sect* d'investis. (5)	424 204,84		258 636,70	258 636,70	258 636,70
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>424 204,84</b>		<b>258 636,70</b>	<b>258 636,70</b>	<b>258 636,70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 614 000,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 451 898,70</b>	<b>1 451 898,70</b>	<b>1 451 898,70</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 451 898,70

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	128 550,00	0,00	130 536,00	130 536,00	130 536,00
73	Impôts et taxes	717 200,00	0,00	787 000,00	787 000,00	787 000,00
74	Dotations et participations	382 180,00	0,00	356 380,00	356 380,00	356 380,00
75	Autres produits gestion courante	60 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00	58 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 287 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 331 916,00</b>	<b>1 331 916,00</b>	<b>1 331 916,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 288 430,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 331 916,00</b>	<b>1 331 916,00</b>	<b>1 331 916,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 288 430,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 331 916,00</b>	<b>1 331 916,00</b>	<b>1 331 916,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 119 982,70

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 451 898,70

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>258 636,70</b>
---	-------------------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(5) DF 023 = RI 021 DI 040 = RF 042 RI 040 = DF 042 DI 041 = RI 041 DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	41 480,00	20 028,00	10 000,00	10 000,00	30 028,00
204	Subventions d'équipement versées	21 624,00	3 000,00	17 124,00	17 124,00	20 124,00
21	Immobilisations corporelles	1 189 025,00	568 689,30	712 591,00	712 591,00	1 281 280,30
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 252 129,00</b>	<b>591 717,30</b>	<b>739 715,00</b>	<b>739 715,00</b>	<b>1 331 432,30</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	775 973,00	640 384,00	265 382,00	265 382,00	905 766,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>775 973,00</b>	<b>640 384,00</b>	<b>265 382,00</b>	<b>265 382,00</b>	<b>905 766,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 028 102,00</b>	<b>1 232 101,30</b>	<b>1 005 097,00</b>	<b>1 005 097,00</b>	<b>2 237 198,30</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 028 102,00</b>	<b>1 232 101,30</b>	<b>1 005 097,00</b>	<b>1 005 097,00</b>	<b>2 237 198,30</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 237 198,30

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	615 546,00	530 520,00	165 215,00	165 215,00	695 735,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	600 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 215 546,00</b>	<b>530 520,00</b>	<b>515 215,00</b>	<b>515 215,00</b>	<b>1 045 735,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	186 991,00	100 000,00	102 105,00	102 105,00	202 105,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	600 000,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	140 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>926 991,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>622 105,00</b>	<b>622 105,00</b>	<b>722 105,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 142 537,00</b>	<b>630 520,00</b>	<b>1 137 320,00</b>	<b>1 137 320,00</b>	<b>1 767 840,00</b>
021	Virement de la section de fonct. (4)	424 204,84		258 636,70	258 636,70	258 636,70
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>424 204,84</b>		<b>258 636,70</b>	<b>258 636,70</b>	<b>258 636,70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 566 741,84</b>	<b>630 520,00</b>	<b>1 395 956,70</b>	<b>1 395 956,70</b>	<b>2 026 476,70</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

809 303,67

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 835 780,37

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

258 636,70



### Approbation du compte de gestion 2018: budget de l'eau M49

Le Maire et l'Elu délégué aux finances rappellent que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion budget de l'eau M49 du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### Approbation du compte administratif 2018: budget de l'eau M49

Sous la Présidence de Monsieur Marcel CALVAT, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses 2018	254 987,45 €
Recettes 2018	304 265,05 €
Excédent de clôture :	49 277,60 €
Report de 2017	178 365.16 €
<b>Investissement</b>	
Dépenses 2018	643 671,92 €
Recettes 2018	665 372,15 €
Restes à réaliser dépenses	593 291,06 €
Restes à réaliser recettes	447 628,00 €
Report de 2017	-3 201,26 €
Besoin de financement :	127 164,09 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean Paul CHABERT, délégué aux finances, après en avoir délibéré et hors de la présence de M. COQUET Maire, le Conseil municipal, approuve le compte administratif 2018 par 13 voix pour.

*Le pouvoir remis par Carole SAUZE au Maire n'est pas pris en compte dans le calcul des voix pour cette délibération.*

### Affectation du résultat 2018 – budget eau et assainissement M49

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 227 642.76 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	
a. Résultat de l'exercice (excédent)	49 277.60
b. dont Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	178 365.16 €
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>227 642.76 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	18 498.97 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-145 663.06 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>-127 164.09 €</b>

AFFECTATION (2) = d.	227 642.76 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b =	0,00€
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	202 000.00 €
3) Report en exploitation R 002	25 642.76 €

### Approbation du budget primitif 2019 : budget de l'eau M49

Jean Paul Chabert présente le projet de BP 2019 pour le budget eau et assainissement soumis au vote du Conseil Municipal

Il rappelle notamment les projets identifiés au schéma directeurs et dont les priorités ont été débattues lors de la présentation RPQS et des plans d'actions eau potable et assainissement collectif sont rappelés dans le tableau ci-après. Hors la conduite de Boiras, les chiffrages mentionnés sont estimatifs et doivent faire l'objet d'étude complémentaires. Il indique que les études assainissement projet Menglas et projet Mentayre sont avancés à 2019 ; l'engagement des travaux sera à déterminer suite aux résultats des études opérationnelles et en lien le cas échéant avec les besoins d'intervention sur l'eau potable

année	nature	désignation	chiffrage TTC	Subventions et FCTVA	auto-financement et emprunts	
2020	eau potable	Boiras renouvellement conduite	140 897	75 548	65 349	hypothèse forte par la route, financement obtenu - démarrage des travaux avant le 18/8/2020 - solde avant le 18/8/2021
2020	assainissement	assainissement La Croix bas St genis	372 000	262 508	109 492	sur chiffrage estimatif Bureau d'Etude - valider les modalités de financement AERMC/Département dans la nouvelle programmation
priorité à voir	eau potable	mise en œuvre de la DUP captage acq foncière et travaux			0	voilé dans délib contrat de rivière à programmer 2019-2020 chiffrage eau de l'étude DUP dont Barret Verdier rudimentaire-Tolondet - quelles suites en travaux ou pas
priorité à voir	eau potable	captage du verdier réalisation d'un accès				réalisation en interne le problème = identifier les propriétaires et obtenir l'autorisation voir si inscription possible cadre DUP captage
priorité à voir	eau potable	captage des Brachons - part MENS	145 883	114 944	30 738	sur chiffrage estimatif bureau d'étude 2015 - revoir modalités de financement AERMC/programmation 2019-2024 et avancement DUP captage SBP versue transfert cdct 01/01/2020
priorité à voir	assainissement	étude projet menglais	7 000	2 315	4 685	hypothèse poursuite BE qui a fait l'étude SIGREDA (minimise le coût)
priorité à voir	assainissement	Menglas Préfaucou assainissement	130 800	92 301	38 499	sur chiffrage estimatif Bureau d'Etude - valider les modalités de financement AERMC/Département dans la nouvelle programmation
priorité à voir	assainissement	étude projet Mentayre	7 000	2 315	4 685	hyp poursuite BE qui a fait l'étude SIGREDA (minimise le coût)
priorité à voir	assainissement	Mentayre verdier assainissement	288 400	187 990	78 410	sur chiffrage estimatif Bureau d'étude - valider les modalités de financement AERMC/Département dans la nouvelle programmation

Le Maire rappelle que ces points ont faits l'objet de discussion et qu'il y a très peu de marge de manœuvre sur le budget eau et assainissement même si des hausses de tarifs sont votées chaque année. A partir de 2020, les décisions relatives à l'eau potable ne dépendront plus directement de la commune mais s'inscriront dans une programmation par la CDCT. Claude Didier précise que le fait que la DUP captage soit inscrite au contrat de rivière est un atout pour que les travaux définis dans le cadre de l'étude soient pris en compte par la cdct en termes de travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Jean Paul CHABERT, délégué aux finances et après en avoir délibéré  
Vu la réunion du Conseil municipal du 14 février 2019  
Vu le projet de budget primitif 2019 budget de l'eau M49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Budget général M49	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement (*)	330 642.76 <i>Dont 50 307,76 e viré à la section d'investissement</i>	305 000.00
<i>Résultat reporté des exercices précédents</i>		25 642,75
Section d'investissement		
Crédits votés au titre du présent budget	248 634.00	389 862.76
Restes à réaliser de l'exercice précédent	593 291.06	447 628.00

Dont le détail par chapitres des sections exploitation et investissement figurent dans les pages suivantes

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	59 590,00	0,00	62 100,00	62 100,00	62 100,00
012	Charg pers et frais assimilés	74 000,00	0,00	75 253,00	75 253,00	75 253,00
014	Atténuations de produits	40 967,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
65	Autres charges gestion courante	6 500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>181 057,00</b>	<b>0,00</b>	<b>175 853,00</b>	<b>175 853,00</b>	<b>175 853,00</b>
66	Charges financières	24 400,00	0,00	23 982,00	23 982,00	23 982,00
67	Charges exceptionnelles	5 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux amortissements (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>210 957,00</b>	<b>0,00</b>	<b>204 835,00</b>	<b>204 835,00</b>	<b>204 835,00</b>
023	Virement à la sect <sup>n</sup> d'investis (6)	230 827,51		50 307,76	50 307,76	50 307,76
042	Opérations d'ordre entre section (6)	54 306,65		75 500,00	75 500,00	75 500,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>285 134,16</b>		<b>125 807,76</b>	<b>125 807,76</b>	<b>125 807,76</b>
<b>TOTAL</b>		<b>496 091,16</b>	<b>0,00</b>	<b>330 642,76</b>	<b>330 642,76</b>	<b>330 642,76</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>330 642,76</b>
---	-------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes prod fab prest serv, mar	300 050,00	0,00	281 500,00	281 500,00	281 500,00
74	Subventions d'exploitation	4 729,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>304 779,00</b>	<b>0,00</b>	<b>284 000,00</b>	<b>284 000,00</b>	<b>284 000,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>304 779,00</b>	<b>0,00</b>	<b>284 000,00</b>	<b>284 000,00</b>	<b>284 000,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (6)	12 947,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
043	Op ordre intérieur de section (6)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>12 947,00</b>		<b>21 000,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>21 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>317 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>305 000,00</b>	<b>305 000,00</b>	<b>305 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>25 642,76</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>330 642,76</b>
---	-------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>104 807,76</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(5) Ce chapitre n'existe pas en M 49

(6) DE 023 = RI 021 DI 040 = RE 042 RI 040 = DE 042 DI 041 = RI 041 DE 043 = RE 043

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles	601 340,00	488 291,06	124 637,00	124 637,00	612 928,06
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>601 340,00</b>	<b>488 291,06</b>	<b>136 637,00</b>	<b>136 637,00</b>	<b>624 928,06</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	75 285,00	105 000,00	90 997,00	90 997,00	195 997,00
18	Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>75 285,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>90 997,00</b>	<b>90 997,00</b>	<b>195 997,00</b>
45.	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>676 625,00</b>	<b>593 291,06</b>	<b>227 634,00</b>	<b>227 634,00</b>	<b>820 925,06</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	12 946,67		21 000,00	21 000,00	21 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>12 946,67</b>		<b>21 000,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>21 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>689 571,67</b>	<b>593 291,06</b>	<b>248 634,00</b>	<b>248 634,00</b>	<b>841 925,06</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

841 925,06

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	202 890,00	171 312,00	39 647,00	39 647,00	210 959,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	305 000,00	186 891,00	0,00	0,00	186 891,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>507 890,00</b>	<b>358 203,00</b>	<b>39 647,00</b>	<b>39 647,00</b>	<b>397 850,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	20 170,00	89 425,00	22 408,00	22 408,00	111 833,00
106	Dotations Fonds divers Réserves (7)	3 201,26	0,00	202 000,00	202 000,00	202 000,00
18	Compte de liaison (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>23 371,26</b>	<b>89 425,00</b>	<b>224 408,00</b>	<b>224 408,00</b>	<b>313 833,00</b>
45.	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>531 261,26</b>	<b>447 628,00</b>	<b>264 055,00</b>	<b>264 055,00</b>	<b>711 683,00</b>
021	Virement de la section de fonct. (4)	230 827,51		50 307,76	50 307,76	50 307,76
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	54 306,65		75 500,00	75 500,00	75 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>285 134,16</b>		<b>125 807,76</b>	<b>125 807,76</b>	<b>125 807,76</b>
<b>TOTAL</b>		<b>816 395,42</b>	<b>447 628,00</b>	<b>389 862,76</b>	<b>389 862,76</b>	<b>837 490,76</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

18 498,97

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

855 989,73

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

104 807,76

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DE 023 = RI 021 DI 040 = RE 042 RI 040 = DE 042 DI 041 = RI 041 DE 043 = RE 043

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

## Vote des impôts locaux

Le Maire rappelle que le budget est construit en tenant compte de la révision des bases locatives indiquées par l'Etat et sans hausse des taux communaux pour 2019.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019 (M14), équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 733 819 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de reconduire les taux suivants
  - Taxe d'habitation = 12.29 %
  - Foncier bâti = 24.52 %
  - Foncier non bâti = 57.49 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- Et charge le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## Questions diverses

- Demande de mutation vers une autre collectivité d'un agent administratif

Le Maire indique que cet agent est principalement en charge du suivi administratif des dossiers d'urbanisme, de la saisie comptable et de la gestion des demandes de cartes d'identités et passeports.

La vacance de poste a été déclarée le 22/03. Le délai réglementaire de fin des candidatures est au 21/05. Le recrutement d'un agent contractuel pour vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire sur la base de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 sera possible pour permettre à l'agent de prendre ses nouvelles fonctions dans un délai raisonnable. En parallèle, le maire indique qu'une convention de stage est en cours d'examen avec une étudiante en master droit des collectivités territoriales et son maître de stage pour travailler à l'optimisation de nos outils liés la gestion des affaires d'urbanisme et les modalités d'accompagnement du public.

- Commission de contrôle des élections

Jean Paul Chabert remet la convocation à la prochaine commission et l'aide-mémoire transmis par la Préfecture aux membres de la commission. Il leur demande de noter la convocation pour le 12 avril à 14h en mairie.

- Fibre optique

Bernard Chevalier indique que les travaux d'enfouissement commencent début avril.

- Travaux de requalification du Bourg

Daniel Dussert précise que les travaux sont conformes au planning. Les nuisances en termes de bruit devraient durer encore une semaine.

- Commission locale SPR

Le Maire indique qu'il complète la commission locale du SPR. Il faut 2 noms d'élus et rappelle que Claude Didier est volontaire pour être titulaire. Il convient de trouver un volontaire Elu pour être suppléant. Le prochain Conseil devra approuver la nouvelle liste.

Claude Didier tient à remercier le maire pour son esprit d'ouverture.

- ENS Marais des Mines

Claude Didier indique qu'une réunion s'est tenue à la Mairie avec les propriétaires, une partie des exploitants impliqués dans le projet, le Département Rosemarie Giovanetti et lui-même. Cette réunion a été constructive avec une bonne ambiance. Les propriétaires et les exploitants se sont dits prêts à contractualiser une vente ou une convention.

Le Maire indique qu'il a relevé plusieurs points à finaliser pour l'avancement du projet. Notamment, il reste des questions non levées pour fixer l'engagement d'Amandine Fumex exploitante de la parcelle principale.

Le Maire indique que le dossier d'acquisition était prêt à être conclu, il y a plus d'une année, mais que, au dernier moment, l'exercice du droit de préemption par l'exploitant avait interrompu le processus, ce qui explique la situation plus complexe que celle qui avait été envisagée.

Claude Didier indique qu'Amandine Fumex demande que l'étude avance avant la contractualisation et qu'il est moins coûteux de conventionner plutôt que d'acquérir. Le Maire répond que, vu le niveau de subvention sur ce projet, il n'y a pas d'enjeu financier et que la meilleure maîtrise du foncier dans la durée repose sur l'acquisition. Il demande que Rosemarie Giovanetti et Claude Didier présentent une note au Conseil sur les solutions possibles ainsi que les avantages et inconvénients de chacune d'elles en vue d'une décision

- **Chemin de Préfaucou**

Claude Didier indique que tout le monde a apprécié les travaux de l'an dernier mais que les travaux de fossé n'ont pas été réalisés et que le chemin s'est raviné suite aux grosses pluies. Il demande que les fossés soient réalisés rapidement pour limiter la dégradation du chemin

- **Affichage**

Rosemarie fait remonter une question des habitants concernant l'annonce des séances du Conseil Municipal. Bernard Chevalier rappelle que la convocation le compte rendu puis le PV validé sont affichés sur les panneaux de la Commune. Ces éléments sont également disponibles sur le site de la Mairie.

Prochain conseil  
Jeudi 2 mai – 18h30

Fin de séance 20h50